



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A-2024-01-005

PORTANT CONSTATATION DE LA VACANCE D'UN IMMEUBLE

Le Maire de LE GRAND-LUCÉ,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et suivants,

VU le code civil, notamment son article 713,

Vu la situation de l'immeuble : toiture en état de délabrement, désordres sur les murs,

Vu l'arrêté de péril n° C2021-06-002 du 21 juin 2021,

Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté,

Considérant que l'immeuble situé dans le centre-bourg et en mitoyenneté avec d'autres immeubles risque, du fait de sa vétusté, d'endommager les immeubles alentours, il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maîtres.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est constaté que l'immeuble situé au 37 rue Chalot, références cadastrales AC N°264, contenance 855 m², continue de se dégrader, qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et à un affichage. S'il y a lieu, une notification en sera faite :

- aux derniers domicile et résidence connus du propriétaire ;
- à l'habitant ou exploitant de l'immeuble ;
- à Mr le Préfet, sous couvert de Mme la sous-Préfète de l'Arrondissement de La Flèche;

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Article 4 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de NANTES.

Fait à Le Grand-Lucé, le 19 janvier 2024

Le Maire,
Pascal DUPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201433-20240119-A202401005-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024

